



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# SAE 5W-30 Special F

Date de révision: 20.07.2020 Page 1 de 10

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

SAE 5W-30 Special F

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## Utilisation de la substance/du mélange

Agent lubrifiant

#### Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Vierol AG
Rue: Karlstrasse 19
Lieu: D-26123 Oldenburg

Téléphone: +49 (0) 441 – 210 20 – 0 Téléfax: +49 (0) 441 – 210 20 –111

e-mail: info@vierol.de Internet: www.vierol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftinformationszentrum Nord (Göttingen)

+49 (0)551/19240

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

# Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient Benzenesulfonic acid, methyl-, mono-C20-24-branched alkyl derivs., calcium salt.

Peut produire une réaction allergique.

# 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# SAE 5W-30 Special F

Date de révision: 20.07.2020 Page 2 de 10

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification SGH			
64742-54-7	Distillates (petroleum), hydrotreated	d heavy paraffinic		50-<=83,8 %
	265-157-1	649-467-00-8	01-2119484627-25	
	Asp. Tox. 1; H304			
722503-68-6	Benzenesulfonic acid, methyl-, mono-C20-24-branched alkyl derivs., calcium salt			0-<0,5 %
	682-816-2			
	Skin Sens. 1B; H317			
121158-58-5	dodécylphénol, ramifié			0-<0,15 %
	310-154-3	604-092-00-9		
	Repr. 1B, Skin Corr. 1C, Eye Dam. H400 H410	1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic	1; H360F H314 H318	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité		
	Limites de conc	entrations spécifiques, facteurs M et ETA			
64742-54-7	265-157-1	7-1 Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic			
	l'	par inhalation: CL50 = 5,53 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg			
121158-58-5	310-154-3	dodécylphénol, ramifié	0-<0,15 %		
	dermique: DL5 M chron.; H410	0 = 15000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2100 mg/kg M akut; H400: M=10 : M=10			

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

# Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

# Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Danger par aspiration

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**



Vierol AG

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# SAE 5W-30 Special F

Date de révision: 20.07.2020 Page 3 de 10

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Dioxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO2)

Oxydes de soufre

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### **Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Prevent further leakage or spillage if safe to do so. Eloigner toute source d'ignition.

Veiller à un apport d'air frais.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Avoid formation of oil dust. Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Conserver à l'écart de la chaleur. Poser des couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

# Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

## Information supplémentaire

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# SAE 5W-30 Special F

Date de révision: 20.07.2020 Page 4 de 10

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

À conserver au frais et au sec. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger des radiations solaires directes.

Conserver à l'écart de la chaleur.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent lubrifiant

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation					
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur		
64742-54-7	7 Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic					
Salarié DNEL, à long terme par inhalation local 5,4 i		5,4 mg/m³				
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,2 mg/m³		

#### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation			
Milieu environnemental		Valeur		
64742-54-7	Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic			
Intoxication se	condaire	9,33 mg/kg		
121158-58-5	dodécylphénol, ramifié			
Eau douce		0,000074 mg/l		
Eau de mer		0,0000074 mg/l		
Sédiment d'ea	u douce	0,26 mg/kg		
Sédiment mar	in	0,026 mg/kg		
Sol		0,118 mg/kg		

#### Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

# Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# SAE 5W-30 Special F

Date de révision: 20.07.2020 Page 5 de 10

conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

## Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide Couleur: marron clair

Odeur: Mild petroleum oil like

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non déterminé
non déterminé

et intervalle d'ébullition:

Point d'écoulement: -39 °C
Point d'éclair: 240 °C

Inflammabilité

solide/liquide: non applicable gaz: non applicable
Limite inférieure d'explosivité: non déterminé
Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable
Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:

Densité (à 15 °C):

Hydrosolubilité:

La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé
Viscosité cinématique: 56,4 mm²/s

(à 40 °C)

Densité de vapeur relative:

Taux d'évaporation:

Teneur en solvant:

non déterminé

0,0%

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# SAE 5W-30 Special F

Date de révision: 20.07.2020 Page 6 de 10

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

#### 10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les : Comburant und Agent réducteur

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, irritant Dioxyde de carbone (CO2)

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
64742-54-7	Distillates (petroleum), hy	drotreated h	eavy paraffir	nic		
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	ECHA Dossier	OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	5000	Lapin	ECHA Dossier	OCDE 402
	inhalation (4 h) aérosol	CL50	5,53 mg/l	Ratte	ECHA Dossier	OCDE 403
121158-58-5	dodécylphénol, ramifié					
	orale	DL50 mg/kg	2100	Rat OCDE 401	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 mg/kg	15000	Lapin OCDE 402	ECHA Dossier	

#### Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Contient Benzenesulfonic acid, methyl-, mono-C20-24-branched alkyl derivs., calcium salt. Peut produire une réaction allergique.

# Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# SAE 5W-30 Special F

Date de révision: 20.07.2020 Page 7 de 10

# aquatique.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-54-7	Distillates (petroleum), hy	drotreated h	eavy paraffin	ic			
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	100 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	10000	48 h			
	Toxicité pour les poissons	NOEC	100 mg/l	4 d			
	Toxicité pour les algues	NOEC	100 mg/l	3 d			
121158-58-5	dodécylphénol, ramifié						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,36		Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,0037		Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA Dossier	

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Difficilement biodégradable.

Substance						
Méthode	Valeur	d	Source			
Évaluation		-	•			
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic						
OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	31%	28	ECHA Dossier			
Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)	•		•			
OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	2-4%	28	ECHA Dossier			
Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)						
dodécylphénol, ramifié						
OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	25%	28				
Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)						
	Évaluation  Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic  OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D  Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)  OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C  Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)  dodécylphénol, ramifié  OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	Méthode Valeur  Évaluation  Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic  OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D 31%  Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)  OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C 2-4%  Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)  dodécylphénol, ramifié  OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C 25%	Méthode Valeur d Évaluation  Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic  OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D 31% 28  Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)  OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C 2-4% 28  Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)  dodécylphénol, ramifié  OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C 25% 28			

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

# Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
121158-58-5	dodécylphénol, ramifié	7,1

# **FBC**

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
121158-58-5	dodécylphénol, ramifié	2,9		

# 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

# 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# SAE 5W-30 Special F

Date de révision: 20.07.2020 Page 8 de 10

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Trans	nort	terrestre (	(ADR/RID)
Hulls	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	torrostro t	

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

<u>14.2. Désignation officielle de</u>

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

transport.

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU:</u> Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

440.01

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

**14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# SAE 5W-30 Special F

Date de révision: 20.07.2020 Page 9 de 10

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 30

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,9,10,11,12,13,15,16.

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# SAE 5W-30 Special F

Date de révision: 20.07.2020 Page 10 de 10

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient Benzenesulfonic acid, methyl-, mono-C20-24-branched alkyl derivs., calcium salt.

Peut produire une réaction allergique.

#### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)